

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA LAÏTA

Département du FINISTERE (29) / Commune de GUIDEL (56520)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Lisière de la forêt de Carnoët du côté de bois Saint-Maurice, à 7 kilomètres de l'embouchure</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Bois Saint-Maurice mentionné sur le Scan Littoral et situé effectivement approximativement à 7 km de l'embouchure. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM29 reproduite à l'identique.</p> <p>Positionnement approchée (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

